



**Délibération du Conseil Municipal
Commune de ROUVRES
28260**

Séance du 07 avril 2025

2025/04

**République Française
Département d'Eure et Loir**

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part à la délibération
15	15	10
L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire. Le Conseil Municipal a été convoqué le 26 mars 2025.		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Christophe LEBON, Monsieur Vincent RAYMOND, Madame Danièle LARGILLIERE, Monsieur Aurélien MAUFRAIS.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Odile MENNESSON ayant donné pouvoir à Madame Danièle LARGILLIERE, Monsieur Hadrien LESUEUR.

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND,
Monsieur Jehan LALANDE,
Monsieur Jérémie ZARPAS.
Madame Alice LIGNEUL.

Monsieur Albert ROUILLARD a été élu secrétaire

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir examiné le compte financier unique 2024 du budget principal ;

Considérant que les résultats issus du compte financier 2024 sont les suivants :

2025/04

Excédent de fonctionnement 2024	133 577.02 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023	389 543.11 €
Total Excédent de fonctionnement	523 120.13 €

Déficit d'investissement 2024	- 157 743.73 €
Excédent d'investissement reporté 2023	152 965.70 €
Total Excédent d'investissement	- 4 778.03 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	214 213.00 €
Recettes d'investissement reportées	0.00
Solde négatif	- 214 213.00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin de financement	<u>218 991.03 €</u>
-----------------------	----------------------------

DÉLIBÈRE :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	218 991.03 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	304 129.10 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	- 4 778.03 €

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

A Rouvres,
Le 08 avril 2025

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803217-20250407-202504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Affichage : 11/04/2025

Nathalie MILWARD